

## Consignes aux étudiants

- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints et déposés dans votre sac devant la 1<sup>ère</sup> rangée de la salle.
- L'utilisation de tout appareil de communication à distance ou d'aide-mémoire numérique (téléphone mobile, messagerie, agenda numérique...) est strictement interdite.
- La copie d'examen devra être anonymée et ne comporter aucun signe distinctif.
- Les brouillons ne seront pas notés.
- En cas d'utilisation de plusieurs copies, elles devront toutes être anonymées, numérotées et assemblées.
- La sortie est autorisée après 25% du temps de l'épreuve.
- Toute sortie de la salle d'examen est définitive.
- Avant de quitter la salle, vous devez présenter votre carte étudiant, émarger et rendre votre copie (même blanche).